

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. CLOCHARD, Maire.

Présents : Mmes BERNARD C, BERNARD V, ALBÉRIC, BRIAND,
BROUSSARD ,FESTINO,GERODOLLE
Mrs CLOCHARD, BORDAGE, AUGER,SAUVAGE

Excusés : Mmes AUZANNET, DRILLAUD GAUVIN
Mrs BILLEROT, BRETEAU,CAILLET, MEUNIER,
PARTHENAY,SAINTON

Pouvoirs : Mme AUZANNET à Mme FESTINO
Mme DRILLAUD GAUVIN à Mme ALBÉRIC
Mr CAILLET à Mme GERODOLLE
Mr SAINTON à Mr BORDAGE

Secrétaire de Séance : Mme GERODOLLE

Date de convocation et d'affichage : 13/07/2016

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'avoir provoqué cette réunion extraordinaire en juillet puisque la prochaine est prévue courant Septembre. Or, la mise en place de ce nouveau service commun obligera le recrutement d'un personnel que la Communauté de Communes souhaite au 01 octobre 2016.

CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN « Support aux Fonctions Ressources » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire fait une présentation rapide de ce nouveau service, détaillé dans le projet de convention qui a été fourni à l'ensemble du Conseil Municipal. Il en précise notamment les impacts financiers et propose dans un premier temps l'adhésion au bloc 1 d'autant plus que les prestations y afférents sont majoritairement gratuites (hors formations spécifiques).

Arrivée de Mr AUGER

Le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer. L'adhésion au bloc 1 est acceptée à l'unanimité.

Délibération adressée à la Communauté de Communes

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, du 06 juillet dernier, concernant la création d'un nouveau service commun intitulé : Support aux Fonctions Ressources (SFR).

Dans le cadre d'une nouvelle phase de l'élaboration du schéma de mutualisation, ce nouveau service inclura d'une part la gestion des ressources humaines (bloc 1) et d'autre part les achats/marchés publics (bloc 2).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce nouveau service qui sera mise en œuvre par la signature d'une convention.

La commune de NANTEUIL, représentée par son Maire, Mr Jean-Marie CLOCHARD, dûment habilité par cette délibération

- ❖ **ADHÈRE** au service commun dans le domaine Support aux Fonctions Ressources (SFR) pour le bloc 1 Ressources Humaines comprenant :
- a) La formation
 - b) La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)
 - c) L'Hygiène et la Sécurité

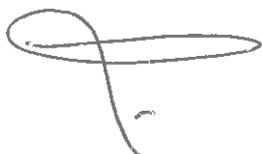
En ce qui concerne le bloc 2 Achat/marchés publics, la Collectivité ne souhaite pas adhérer dans un premier temps à ce service commun.

Cependant, compte tenu de l'article 12 de la présente convention, la Commune conserve la possibilité de saisir l'opportunité d'une adhésion ponctuelle à la carte selon les besoins avérés.

QUESTIONS DIVERSES

Mr SAUVAGE prend la parole pour faire part des désagréments occasionnés par le ramassage bimensuel des ordures ménagères depuis la mise en place des bacs individuels notamment en ces temps de chaleurs extrêmes. Le Maire spécifie que la déléguée auprès du SMC, Mme BERNARD Colette, présente à la réunion, en prend note et fera remontée l'information au service concerné.

La secrétaire de séance
Christelle GERODOLLE



Le Maire,
Jean-Marie CLOCHARD

